

**NUMERO DE REGISTRE: 53**

**NOTIFICATION DE CONTRÔLE PREALABLE**

Date de soumission : 8 novembre 2005

Numéro de dossier : 2005/122

Institution : Centre de traduction

Base légale : article 27-5 du Règlement CE 45/2001(1)

(1) OJ L 8, 12.01.2001

**INFORMATIONS NECESSAIRES (2)**

(2) Merci de joindre tout document utile

1/ Nom et adresse du responsable du traitement

Silvana MIGGIANO, Bureau EUFO 2158, Centre de traduction des Organes de l'Union Européenne, 1 rue du Fort de Thüngen L-1499 Luxembourg Kirchberg

2/ Services de l'institution ou de l'organe chargés du traitement de données à caractère personnel

Centre de traduction des organes de l'Union Européenne

3/ Intitulé du traitement

Procédure de promotion (Cdt-DA-3)

4/ La ou les finalités du traitement

Permettre l'établissement de la liste de promotion suivant la réglementation provisoire en matière de promotions et dispositions générales d'exécution de l'article 45 du statut et des articles 10 paragraphe 3 et 15 paragraphe 2 du RAA

5/ Description de la catégorie ou des catégories de personnes concernées

Les fonctionnaires et agents temporaires en fonction au Centre

6/ Description des données ou des catégories de données (en incluant, si nécessaire, les catégories particulières de données (article 10) et/ou l'origine des données)

Fiches de promotion : nom, prénom, grade, date dernier grade, nombre de points attribués par critère  
Liste des agents éligibles classés par catégorie et grade  
Liste des agents promouvables  
Liste des agents promus

7/ Informations destinées aux personnes concernées

Information générale sur les traitements à caractère personnel lors de l'entrée en service et disponible à tout moment sur le site intranet INFOKIOSQUE

8/ Procédures garantissant les droits des personnes concernées (droits d'accès, de faire rectifier, de faire vérouiller, de faire effacer, d'opposition)

N/A

9/ Procédures de traitement automatisées / manuelles

Procédures manuelles, avec stockage informatique des listes intermédiaires et définitives.

10/ Support de stockage des données

Papier pour les dossiers, informatique pour les listes

11/ Base légale et licéité du traitement

article 5 a

12/ Destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données sont susceptibles d'être communiquées

Directeur, Chefs de département, Comité du personnel, responsable de la section ressources humaines, personne chargée de la gestion administrative du dossier, IAS, Cour des comptes en ce qui concerne :  
les fiches de promotion : nom, prénom, grade, date dernier grade, nombre de points attribués par critère

l'ensemble du personnel du Centre, IAS, Cour des compte en ce qui concerne :

La liste des agents éligibles classés par catégorie et grade : nom, prénom, catégorie et grade

La liste des agents promouvables : nom et prénom

La liste des agents promus : nom et prénom

13/ Politique de conservation des données personnelles (ou catégories de données)

7 ans: application par analogie des dispositions prévues à l'article 49 des modalités d'exécution du règlement financier

13 a/ Dates limites pour le verouillage et l'effacement des différentes catégories de données

(après requête légitime de la personne concernée)

*(Merci d'indiquer les dates limites pour chaque catégorie, si nécessaire)*

N/A

14/ Finalités historiques, statistiques ou scientifiques

*Si vous conservez les données pour des périodes plus longues que celles mentionnées ci-dessus, merci d'indiquer, si nécessaire, ce pourquoi les données doivent être conservées sous une forme permettant l'identification.*

Statistiques annuelles de promotions conservées de façon agrégées par catégories. L'agrégation rend l'identification des personnes concernées impossible.

15/ Transferts de données envisagés à destination de pays tiers ou d'organisations internationales

Non.

16/ Le traitement présente des risques particuliers qui justifient un contrôle préalable :*(Merci de décrire le traitement)* :

comme prévu à:

Article 27.2.(a)

Les traitements de données relatives à la santé et les traitements de données relatives à des suspicions, infractions, condamnations pénales ou mesures de sûreté,

Article 27.2.(b)

Les traitements destinés à évaluer des aspects de la personnalité des personnes concernées, tels que leur compétence, leur rendement ou leur comportement,

Article 27.2.(c)

Les traitements permettant des interconnexions non prévues en vertu de la législation nationale ou communautaire entre des données traitées pour des finalités différentes,

Article 27.2.(d)

Les traitements visant à exclure des personnes du bénéfice d'un droit, d'une prestation ou d'un contrat,

Autre (concept général de l'article 27.1)

17/ Commentaires

LIEU ET DATE: Luxembourg le 4 novembre 2005

DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES: Benoît Vitale

INSTITUTION OU ORGANE COMMUNAUTAIRE: Centre de traduction des organes de l'Union Européenne